**Les nouveautés du calendrier vaccinal 2024**

**Covid-19**

* Il est dorénavant recommandé de vacciner, chaque année, à l'automne, les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes à risque de forme grave de Covid-19.
* L’injection d’une dose supplémentaire de vaccin est recommandée au printemps pour les personnes âgées de 80 ans et plus, les personnes immunodéprimées et les résidents en EHPAD et USLD, en respectant un délai d'au moins trois mois depuis la dernière dose de vaccin ou la dernière infection.

I**nfections à méningocoques**

* **La vaccination tétravalente ACWY est désormais recommandée chez tous les adolescents âgés de 11 à 14 ans**, en utilisant les vaccins Nimenrix® ou MenQuadfi® ou Menveo®, selon un schéma à une dose, indépendamment de leur statut vaccinal. Cette recommandation sera applicable dès lors que les vaccins concernés seront pris en charge par l'assurance maladie dans le cadre du droit commun.
* La vaccination tétravalente ACWY pourra être réalisée chez le nourrisson avec le vaccin Nimenrix®, selon un schéma vaccinal à deux doses (une dose à l'âge de 6 mois suivie d'une dose à l'âge de 12 mois) lorsque ce vaccin sera pris en charge par l’assurance maladie dans le cadre du droit commun.
* **Le décret nécessaire pour mettre en œuvre les nouvelles obligations de vaccination**[**préconisées**](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3460601/fr/strategie-de-vaccination-contre-les-infections-invasives-a-meningocoques-revision-de-la-strategie-contre-les-serogroupes-acwy-et-b)**par la Haute Autorité de Santé le 27 mars 2024 contre les méningocoques B et ACYW chez les nourrissons est en cours d’élaboration. Ce texte fixera la date d’entrée en vigueur de ces nouvelles obligations vaccinales qui devrait être le 1er janvier 2025.**

I**nfections à pneumocoques**

* **Nourrissons nés à compter du 1er janvier 2018 :**cette vaccination obligatoire peut être réalisée avec le vaccin conjugué 13-valent (Prevenar13®) ou avec le vaccin conjugué 15-valent (Vaxneuvance®) dès lors qu'il sera disponible et remboursé. Le schéma de vaccination reste inchangé.
* **Adultes à risque : il est recommandé d’administrer préférentiellement le vaccin conjugué 20-valent** (Prevenar 20®) dès lors qu’il sera disponible et remboursé, en remplacement du schéma VPC13 – VPP23.

**Zona**

* **Personnes immunocompétentes âgées de 65 ans et plus :**Il est recommandé d’administrer préférentiellement le vaccin Shingrix®, selon un schéma vaccinal à 2 doses espacées de 2 mois. Il est également recommandé que les personnes ayant eu des antécédents de zona ou préalablement vaccinées avec le vaccin Zostavax®, reçoivent une vaccination avec 2 doses du vaccin Shingrix®, après un délai d'au moins un an après la vaccination ou la maladie. Ces recommandations seront applicables lorsque le vaccin Shingrix® sera remboursé.
* **Personnes immunodéprimées âgées de 18 ans et plus :**il est recommandé de les vacciner contre le zona en utilisant le vaccin Shingrix®, selon un schéma vaccinal à 2 doses espacées de 2 mois, lorsque ce vaccin sera remboursé.

**Vaccination contre la rougeole**

* Afin de leur assurer une meilleure protection, une **dose additionnelle de ROR** est recommandée chez les personnes nées après 1980 et qui ont reçu une première vaccination avant l’âge d’un an.

Par ailleurs, les recommandations relatives à la vaccination contre le **virus Monkeypox** ont été détaillées.

**L’extension des compétences vaccinales des pharmaciens**est inscrite dans le calendrier vaccinal.

Pour rappel, depuis 2022, le **carnet de vaccination électronique** est inclus dans l’espace numérique en santé « [Mon espace santé](https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/e-sante/mon-espace-sante/article/mon-espace-sante-le-carnet-de-sante-numerique-de-tous-les-citoyens) ». Il permet aux professionnels comme aux usagers de renseigner les vaccinations réalisées et de connaitre les prochaines vaccinations prévues selon l’âge.